



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan de réussite 2016-2021

du Collège Centennial

Mai 2016

Introduction

Le *Plan de réussite 2016-2021* du Collège Centennial a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 21 mars 2016. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 22 mars 2016.

La Commission a évalué le plan de réussite du Collège lors de sa réunion tenue le 5 mai 2016. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le *Plan de réussite 2016-2021* est le quatrième plan de réussite du Collège Centennial et fait suite à l'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2008-2012* (prolongé jusqu'en 2015) réalisée par la Commission en 2014.

Le plan de réussite comprend onze chapitres. Après une introduction dans laquelle sont présentés le profil du Collège, les obstacles à la réussite de ses étudiants et le modèle d'encadrement qu'il a choisi, le Collège Centennial décrit le but de son plan de réussite, les principes retenus, les objectifs du plan et les moyens qu'il a déterminés pour les atteindre. Suivent les sources de données et les responsabilités des différents intervenants. Enfin, il fait état des modalités de mise en œuvre et de suivi des résultats de son plan dans les derniers chapitres.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Le Collège a procédé à une nouvelle analyse des caractéristiques de sa population étudiante avant d'élaborer son plan 2016-2021. Il s'est servi des données disponibles dans son système d'information pour établir un profil général de l'étudiant qui le fréquente. Il en est arrivé à déterminer quatre principales raisons qui font que les étudiants choisissent de s'inscrire au Collège Centennial, à savoir un diagnostic de difficultés d'apprentissage ou de troubles d'adaptation, la dimension plus humaine du Collège et l'encadrement offert, la recherche d'un programme rigoureux et de bonnes méthodes d'apprentissage de même que des échecs répétés dans au moins un autre collège. De plus, l'analyse qu'il a réalisée d'un certain nombre de dossiers d'étudiants lui a permis de cibler les principaux obstacles à leur réussite et à leur diplomation. Huit obstacles ont été établis : des difficultés d'apprentissage, l'accès aux services d'aide, le manque d'habiletés d'exécution fonctionnelles, les troubles d'adaptation, la motivation, les stratégies d'apprentissage et les comportements favorables à l'apprentissage ainsi que le degré d'autonomie des étudiants.

Les orientations et les objectifs

Le *Plan de réussite 2016-2021* comprend cinq objectifs, qui concernent le passage des étudiants vers le niveau collégial, leur diplomation dans les délais qu'ils se sont fixés, les stratégies d'apprentissage, les services de soutien de même que la poursuite des études. Ces objectifs, touchant notamment la réussite des cours, la persévérance et la diplomation, sont formulés clairement en termes de résultats attendus et sont accompagnés de moyens pour lesquels des responsables ont été désignés. Des indicateurs institutionnels ont également été déterminés pour apprécier l'atteinte des objectifs.

Le mécanisme de mise en œuvre

Dans son plan de réussite, le Collège dresse une liste de moyens concernant les objectifs qu'il s'est fixés. Les responsabilités pour leur mise en œuvre et leur suivi sont précisées, de même qu'un calendrier de planification. La Direction générale veille à l'application du plan de réussite tandis que le comité de la réussite est responsable de sa mise en œuvre. Le suivi de la réalisation des différents moyens mis en place est quant à lui assuré par la Direction des études et le conseil d'administration reçoit chaque session un rapport témoignant de la mise en œuvre des moyens décrits dans le plan de réussite.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le Collège prévoit évaluer son plan de réussite tous les cinq ans. Des données qualitatives et quantitatives concernant les objectifs du plan de réussite sont recueillies chaque session. Un rapport de suivi doit être rédigé en juin de chaque année et soumis aux différents intervenants concernés. Au besoin, ce mécanisme peut mener à des ajustements qui doivent être approuvés par le conseil d'administration. Les recommandations consignées au rapport annuel sont mises en œuvre lors de l'année suivante. Le plan de réussite mentionne également qu'un rapport sera produit à l'échéance du plan, soit en 2021, qui reprendra les conclusions des rapports de suivi annuels ainsi que les recommandations qui ont été proposées et précisera les orientations pour la prochaine planification liée à la réussite. Les responsabilités du suivi des résultats sont aussi précisées. Ainsi, le comité de la réussite recueille des données qualitatives et quantitatives, en fait l'analyse et formule des recommandations et des actions à entreprendre. La Direction des études est quant à elle responsable de présenter les rapports de suivi semestriels, annuels et final au conseil d'administration, qui doit finalement les approuver de même que les recommandations qui s'y trouvent.

Conclusion

La Commission juge que le *Plan de réussite 2016-2021* du Collège Centennial est de qualité et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Le cas échéant, les jugements et avis formulés dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Isabelle Drouin

COPIE CERTIFIÉE CONFORME